

Don du sang

La prochaine collecte de sang aura lieu à Saint-Nom-la-Bretèche, **uniquement sur rendez-vous**, le vendredi 10 janvier 2025 de 14h30 à 19h30 à l'Espace JKM, place Henri Hamel.

SAINT-NOM- LA-BRETECHE

Vendredi 10 janvier 2025 de 14h30 à 19h30

Le don de sang est un acte généreux et solidaire. Néanmoins, il doit respecter certaines règles qui garantissent la sécurité du donneur comme celle du receveur. Ces règles sont définies par une directive européenne, selon des critères de sélection des donneurs communs à tous les Etats membres de l'Union. En France, cette directive est transposée sous la forme d'un arrêté ministériel. Dans ce cadre, un médecin ou un infirmier de l'EFS ayant reçu une formation spécifique évalue et apprécie avec le donneur les contre-indications potentielles au cours d'un entretien confidentiel appelé « l'entretien prédon ».

En pratique

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg et qui est reconnue apte suite à l'entretien prédon, peut donner son sang. Après 60 ans, le premier don est soumis à l'appréciation d'un médecin de l'EFS.

Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois. Entre deux dons de sang, il faut respecter un délai de 8 semaines minimum.

Enfin, si certaines mesures sont définitives, il faut savoir que 80 % des ajournements au don sont temporaires. Le candidat au don peut donc se présenter à nouveau après avoir respecté le délai d'ajournement.

D'un point de vue administratif, rien de bien compliqué ! Seules quelques formalités sont à respecter :

- Pour un premier don, se présenter avec une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour.
- Pour les donneurs réguliers, la carte de donneur est acceptée, ainsi qu'une carte de transport ou une carte vitale.
- Disposer d'une adresse postale en France pour recevoir des informations ou des documents de la part de l'EFS.
- Maîtriser la langue française pour comprendre les questions posées lors de l'entretien prédon et être en capacité d'alerter sur une infection (ou un oubli) après le don.

Il n'est pas obligatoire de disposer d'une carte de groupe sanguin ou d'un carnet de santé pour pouvoir donner son sang. Néanmoins, si vous avez déjà effectué un ou plusieurs dons et que vous possédez une carte de donneur, vous pouvez vous en munir à chaque don.

Contre-indications liées à des actes de soin, un état de santé ou des antécédents médicaux

- Traitement comprenant la prise d'antibiotiques en cours ou arrêté depuis moins de 2 semaines.
- Prise de certains médicaments comme le Roaccutane®.
- Infection ou fièvre de plus de 38 °C datant de moins de 2 semaines.
- Contact récent avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse (le délai varie alors selon la période d'incubation).

- Antécédent de paludisme (jusqu'à 3 ans après la dernière crise).
- Vaccin datant de moins de 4 semaines (BCG, fièvre jaune, rougeole, rubéole, oreillons).
- Intervention chirurgicale ou examen endoscopique dans les 4 derniers mois.
- Soins dentaires en raison d'un risque de passage de bactéries dans le sang (délai variant de 24 heures après le traitement d'une carie ou un détartrage à une semaine après une extraction dentaire ou un traitement de racine).
- Infections actives transmissibles par le sang : hépatites virales, syphilis, infection par le VIH ou par le HTLV, maladie de Chagas...
- Traitement par hormones de croissance avant 1989.
- Antécédent familial de maladie à prion, antécédent de greffe de cornée ou de dure-mère, antécédent de chirurgie de l'encéphale ou de l'œil avant avril 2001 et antécédent de transfusion ou de greffe.
- Contre-indications liées à des pratiques personnelles
- Tatouages ou piercings (boucles d'oreilles comprises) datant de moins de 4 mois.
- Acupuncture ou mésothérapie lorsqu'elles ne sont pas réalisées avec des aiguilles personnelles ou à usage unique dans les 4 derniers mois.
- Antécédent de consommation de drogues ou de substances dopantes par voie intraveineuse ou intramusculaire.

Contre-indications liées à des séjours à l'étranger

- Séjour dans une région où peuvent sévir certaines maladies (Tropiques, Amérique Latine, Proche et Moyen-Orient...) dans un délai qui peut varier de 1 à 4 mois selon le pays visité.
- Séjours au Royaume-Uni entre 1980 et 1996 d'une durée cumulée supérieure à un an. Cette mesure a pour but d'écartier tout risque de transmission de la « maladie de la vache folle ».

Contre-indications liées à des pratiques sexuelles

- Relation sexuelle avec plusieurs partenaires différents au cours des 4 derniers mois. Cette contre-indication ne s'applique pas aux femmes ayant des relations sexuelles uniquement avec des femmes.
- Relation sexuelle entre hommes dans les 4 derniers mois. Le don de plasma reste néanmoins possible sous certaines conditions.
- Relation sexuelle en échange d'argent ou de drogue dans les 12 derniers mois.
- Relation sexuelle avec un partenaire ayant lui-même eu plus d'un partenaire sexuel dans les 4 derniers mois
- Relation sexuelle avec un partenaire ayant une sérologie positive pour le VIH, l'hépatite virale B ou C, dans les 12 derniers mois.
- Relation sexuelle avec un partenaire ayant utilisé des drogues ou des substances dopantes ou ayant eu une relation sexuelle en échange d'argent ou de drogue dans les 12 derniers mois.

Coordonnées

Espace Jacques Kosciusko-Morizet
 Place Henri Hamel
 Rue Arthur Rimbaud
 78860
 Saint-Nom-la-Bretèche

Date

Friday 10 January, 14:30 - 19:30

Contact

Prenez rendez-vous sur : (voir liens utiles ci-contre)

Liens utiles

[Prendre rendez-vous à une collecte proche de chez vous](#)

[Qui peut donner son sang ?](#)

[Voyages : quelles sont les contre-indications ?](#)

